

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023
Délibération n° DE_2023_036

Le 03 juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie, TURC Jack, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : PEYSSON Catherine (pouvoir à Thierry DIDIER), SIMOND Bruno (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : MASNATA Mallaury

OBJET : Convention pour la prise en charge des frais scolaires réglés par le SIVOM du Pays de Bourdeaux pour l'année 2023

Le Maire,

Précise que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Pays de Bourdeaux assure des prestations qui sont en relation avec l'école de Bourdeaux et met à disposition de la commune des locaux pour les activités scolaires, ainsi que des agents du syndicat qui assurent :

- des animations à la médiathèque pour les classes,
- des aides auprès des enseignants,
- l'entretien des locaux.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

APPROUVE la convention ci-annexée relative à la prise en charge des frais scolaires réglés par le SIVOM du Pays de Bourdeaux pour l'année 2023

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

